



Je souhaite recruter un **assistant dentaire** Je peux recruter un **auxiliaire vétérinaire**

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant dentaire pour lesquelles des compétences sont transférables depuis le métier d'auxiliaire vétérinaire.

Activités de l' assistant dentaire	Degré de transférabilité depuis auxiliaire vétérinaire
Assistance du praticien dans la réalisation des soins	😊
Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux	😊
Accueil et communication auprès du patient	😊
Gestion et suivi du dossier patient	😊
Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire	✖
Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins	😐

😊 Fort

😐 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

✖ Non transférable

⚠ **Attention !**

Seules les personnes titulaires du titre d'assistant dentaire, délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle peuvent exercer la profession d'assistant dentaire (article L. 4393-9 du code de la santé publique).

ALLER PLUS LOIN

- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- OMPL, fiche métier auxiliaire vétérinaire